



L'ACERVA LIEN

IMPORTANT !!

EXERCICE de SIMULATION de rupture du Barrage de Pierre-Percée, le jeudi 23 juin 2022

La Préfecture nous a informés qu'un exercice de rupture du barrage serait réalisé le 23 juin. **PAS DE PANIQUE, ce n'est qu'un EXERCICE !!**

Entre 9 h 30 et 13 h, **la sirène sera déclenchée**, elle sonnera **3 fois consécutives** de la façon suivante : 61 secondes de sonnerie puis 40 secondes d'arrêt.

A réception de ce signal, je déclencherai le **Plan Communal de Sauvegarde** et installerai le Poste de Commandement Opérationnel à la Salle Jeanne d'Arc.

Le temps d'arrivée de l'onde de submersion est estimé à 1 h 45 ; nous aurions donc ce délai pour évacuer tranquillement et nous retrouver sur le terrain situé au-dessus de la Salle Jeanne d'Arc.

Le 23 juin, dès lancement de l'alerte, la camionnette de la commune sillonnera les rues avec la sono qui vous annoncera l'imminence de l'arrivée de la vague et vous invitera à vous rendre, à pied, à la Salle Jeanne d'Arc, lieu de rassemblement.

Ceux d'entre vous qui le peuvent et le souhaitent, sont invités à venir à la Salle Jeanne d'Arc, en regardant combien de temps leur est nécessaire.

Avec les bénévoles disponibles, nous poursuivrons l'exercice **en allant chercher à leur domicile quelques personnes âgées ou vulnérables**.

Les enfants de l'école prendront part également, en évacuant tranquillement leurs classes et en se rendant à la Salle Jeanne d'Arc.

Si cela devait réellement se produire, sachez que **l'ensemble de la commune serait inondé par le déferlement de l'eau, sauf :**

- la rue de la Croisette, à partir du numéro 4, maison de Monsieur Cerisier ;
- le haut de la rue de la gare, à partir du numéro 6, ferme de Monsieur Vuillemard ;
- le haut de la rue André Pétronin, à partir du croisement avec la rue des Maix ;
- le haut de la rue du Général Leclerc, côté Flin, à partir de l'ancienne Maison Forestière des Hauts Bois, au numéro 137 de la rue ;
- la résidence Leduc ;
- toutes les maisons situées au nord de la voie ferrée, sauf le lotissement des Damottes ;

L'école, la salle du Foyer, l'église, la mairie, les commerces et bien sûr les entreprises sont dans la zone inondable.

Cet exercice est important, essayons de le réaliser le plus concrètement possible. Il nous permettra de contrôler la mise en œuvre de notre Plan Communal de Sauvegarde.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION.

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE